

Maçon H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-436

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

BATIMENT ET ENERGIE

Service concerné

ATELIER MACONNERIE F51

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Approvisionner et installer son poste de travail
- Enlever, nettoyer, entretenir et ranger son matériel, les véhicules et l'atelier
- Monter des échafaudages simples et des étalements
- Procéder à la fabrication et à la pose de différents coffrages simples, d'éléments de ferrailage et de petits ouvrages en béton (dalle, allée, poteaux, ...)
- Monter tout type de mur et cloison (parpaings, briques, pierre, carreau de plâtre, BA13,...)
- Appliquer les enduits extérieurs (petits ravalements, chaux ciment,...)
- Préparer les surfaces sols et murs (dépose anciens supports, ragréage, étanchéité au sol, bandes à joins, bande armée, primaire d'accrochage,...)
- Effectuer des petites démolitions : ouverture de mur/cloisons, scellement, percements, purge,...)

Missions ponctuelles :

- Préparation des bureaux de vote
- Préparation des manifestations

Votre profil

Formation

Formation :

- Niveau V - CAP
- Bonne condition physique (port de charges)

Expérience :

Expérience d'au moins un an dans un poste similaire

Savoir faire :

Compétences liées à l'exercice du métier de maçon

Savoir être :

- Apprécier le travail seul et/ou en équipe
- Autonomie
- Avoir le sens du service public

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Poste à 39h

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)